

MISCELLANEA NEERLANDICA XXIV

LIBER AMICORUM RAPHAËL DE SMEDT

2

Artium Historia

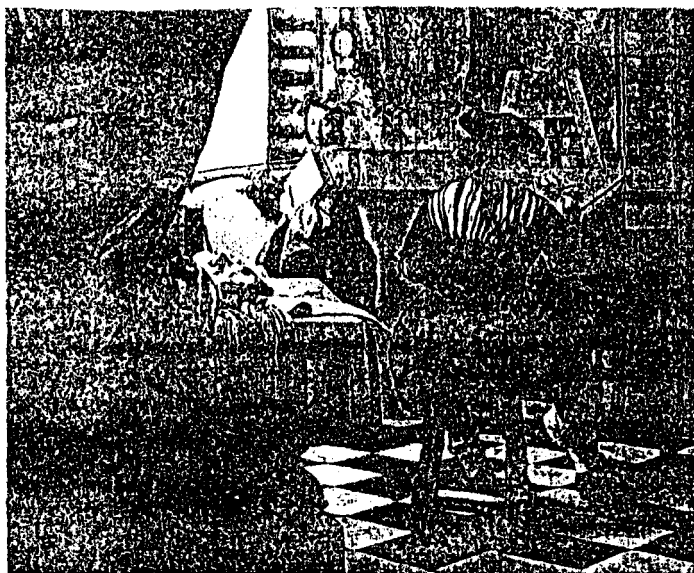
Joost VANDER AUWERA edidit

Alain MARCHANDISSE

Chercheur qualifié du F.N.R.S.

Maître de conférences à l'Université de Liège

L'ORDRE DE SAINT-ANTOINE EN HAINAUT ET
L'HOMME À L'ŒILLET DE LA GEMÄLDEGALERIE DE BERLIN.
QUELQUES PROLÉGOMÈNES PROVISOIRES



Alain MARCHANDISSE

Chercheur qualifié du F.N.R.S.

Maître de conférences à l'Université de Liège

L'ORDRE DE SAINT-ANTOINE EN HAINAUT ET
L'HOMME À L'CEILLET DE LA GEMÄLDEGALERIE DE BERLIN.
QUELQUES PROLÉGOMÈNES PROVISOIRES

Mieux vaut le préciser d'emblée – et le titre assigné à nos propos a également cette vocation –, le lecteur ne découvrira guère de certitudes dans les quelques pages qui suivent. Leur but n'est d'ailleurs pas là, malheureusement, car il y a toute une recherche, longue et sans doute ardue, à mener sur plusieurs des matières évoquées ici. Notre dessein est, plus modestement, de proposer quelques paragraphes de synthèse, de lancer quelques idées, quelques pistes, et, pour tout dire, de jeter quelque passerelle, en l'occurrence entre l'histoire et l'histoire de l'art, tout comme l'a fait, entre nombre de disciplines et avec le brio que l'on sait, le dédicataire du présent article.

Feu sacré (*sacer ignis*), mortel (*morbidus ignis*) ou infernal (*ignis tartareus*), ulcère malin, herpès, erysipèle, esthiomène, sidération, mais aussi feu Saint-Antoine ou mal des ardents, les appellations n'ont pas manqué, semble-t-il, au cours du temps¹, pour désigner ce que la médecine contemporaine nomme *ergotismus* (*gangraenosus* ou *convulsivus*) ou, communément, l'ergotisme.

¹ Énumération de ces nombreuses dénominations par F. HACHEZ, Complément aux notices publiées sur les chevaliers de Saint-Antoine en Barbefosse, en Havré, *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 55, 1903, p. 93-124, ici p. 94 n. 2. K. PETIT, *La Chevalerie et le prieuré de Saint-Antoine-en-Barbefosse*, Bruxelles, 1943, p. 4. L'expression *sacer ignis* apparaît déjà chez VIRGILE, *Les Géorgiques*, éd. et trad. H. Geolzer (Coll. des Universités de France – Guillaume Budé), Paris, 1926, p. 119 (*nerum etiam, imisus si quis temptarat amictus, ardentis papulae atque immundus olentia sudor membra sequebatur, nec longo deinde moranti tempore contactus sacer artus ignis edebat*) et n. 1 ("on croit que Virgile a décrit ici les effets de l'erysipèle gangreneux"), mention signalée par L. DEVILLERS, *La Chevalerie et le prieuré de Saint-Antoine-en-Barbefosse*, *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 21, 1865, p. 561 n. 1. À des titres divers, nous devons de vifs remerciements à Mesdames D. Allart (Université de Liège) et H. Mund (Centre international d'étude de la peinture médiévale des bassins de l'Escaut et de la Meuse), Messieurs É. Bousmar (Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles), D. Dereck (Frameries), P. Hoffsummer et A. Joris (Université de Liège), J.-Fr. Nieus (Université Catholique de Louvain).

Diagnostiqué aux XVII^e-XVIII^e siècles, ce mal², causé par l'absorption de l'ergot du seigle (*claviceps purpurea* Tulasne), un champignon parasite de cette céréale et d'autres graminées, toxique en raison de la présence de nombreux alcaloïdes, ou de ses dérivés médicamenteux, se traduit par des diarrhées, des modifications de tension artérielle, des convulsions et une ischémie (arrêt circulatoire) des membres, occasionnant des gangrènes.

Si, de nos jours, bien entendu, l'on ne parle plus de cette pathologie qu'à titre anecdotique³, la réalité médiévale était tout autre, à l'aune du tableau particulièrement effrayant que brossent, pour la fin du XI^e siècle, la *Chronique* de Sigebert de Gembloux⁴, et, début XVIII^e siècle encore, Dom E. Martène et U. Durand⁵, à propos de ce qui était alors un véritable fléau.

Contre celui-ci, les hommes du Moyen Âge ne trouvèrent de meilleure thérapeutique – et de vaccin plus efficace – que la dévotion envers saint Antoine⁶,

² Évocation de cette maladie notamment par A. MISCHLEWSKI, *Un Ordre hospitalier au Moyen Âge. Les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois* (La Pierre et l'Écrit), Grenoble, 1995, p. 13-14, 133-135, notamment la bibliographie p. 133 n. 1, *passim*. Voir encore H. CHAUMARTIN, *Le Mal des Ardeurs et le feu Saint-Antoine*. Vienne-la-Romaine, 1946.

³ Quelques éléments dans *Dictionnaire médical*, sous la dir. de A. DOMART et J. BOURNEUF, 1, Paris, 1981, p. 361 s. v^o ergot. *Larousse médical*, Paris, 1998, p. 365-366, s. v^o ergotisme.

⁴ 1089 (1090) – *Annus pestilens, maxime in occidentali parte Lotharingiae, ubi multi, sacro igni interiora consumtescentes, exesis membris instar carbonum nigrescentibus, aut miserabiliter moriuntur, aut manibus et pedibus putrefactis truncati, miserabiliore vitae reservantur, multi vero nervorum contractione distorti tormentantur*. SIGEBERT DE GEMBLoux, *Chronica*, éd. L.C. Bethmann (*Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, 6), Hannover, 1844, p. 366.

⁵ *Nous y en vîmes [à Saint-Antoine-en-Viennois] avec beaucoup de compassion une vingtaine [de pauvres misérables], les uns sans pieds, les autres sans mains, et quelques-uns sans pieds et sans mains Car on ne peut guérir ce mal qu'en coupant les membres auxquels il s'attache d'abord. Il y avoit là un frère fort habile, qui n'en manquoit aucun. Il nous fit voir des mains et des pieds coupez il y a cent ans, qui sont semblables à ceux qu'il coupoit tous les jours. c'est-à-dire tout noirs et tout secs*: E. MARTÈNE – U. DURAND, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, 1^{re} part., Paris, 1717, p. 263. Les propos tenus dans un volume ayant appartenu à Engelbert II, comte de Nassau-Dillenburg et de Vianden (1451-1504), à savoir: *Ce livre appartient au gentil chevalier Engelbert le Vert qui quisqu'il trouvera il le rendra ou le feu saint Anthoine l'ardra. Ce sera moy Nassou* (mention dans JACQUES DU CLERCQ, *Mémoires*, éd. Fr. de Reiffenberg, 1, Bruxelles, 1835, p. 122 et n. 3, cité par F. HACHEZ, *Fêtes populaires à Mons, Messager des Sciences historiques et Archives des Arts de Belgique*, 1848, p. 164 n. 1, sont également significatifs.

⁶ Sur ce saint, cf. F. CARAFFA, *Art. Antonio, Abate, santo, Bibliotheca sanctorum*, 2, Roma, 1962, col. 106-136. K.S. FRANK – H. KRAFT – A. MISCHLEWSKI, *Art. A. der Eremit, Lexikon des Mittelalters*, 1, München – Zürich, 1980, col. 731-732. L. RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, 3. *Iconographie des saints*, 1, Paris, 1958, p. 101-115. J. DAVID, *Art. Antoine (saint), ermite, Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, 3, Paris, 1924, col. 726-734. *Dix mille saints Dictionnaire hagiographique*, rédigé par les bénédictins de Ramsgate, Tumbout, 1991, p. 54-55. Sur l'iconographie du saint, cf. E. SAUSER, *Art. Antonius Abbas (der Große), Stern der Wüste, Vater der Mönche, Lexikon der christlichen Ikonographie*, 5, *Iconographie der Heiligen*, Rom – Freiburg – Basel – Wien, 1973, col. 205-217.

cet ascète des III^e-IV^e siècles, réputé thaumaturge en la matière, dont le transfert de reliques en Occident, au XI^e siècle, est chronologiquement assez proche du déclenchement des premières "épidémies" de feu sacré.

Cette croyance et les pèlerinages qui en furent les résultantes se concrétisèrent, dans un premier temps, au cours de la dernière décennie du XI^e siècle, par la création et le développement, en Dauphiné, à Saint-Antoine-en-Viennois (Isère), aux côtés d'un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Monmajour, gardien des principales reliques de saint Antoine, d'une confrérie laïque, gestionnaire d'un hôpital et du secours aux pèlerins. Dès 1232, suite à la visite dans le Midi du légat pontifical Gautier de Marvis, évêque de Tournai, frères et sœurs furent contraints par Rome d'adopter une règle religieuse, avant d'être reconnus, en 1247, comme l'ordre hospitalier de Saint-Antoine-en-Viennois, placé sous la règle de saint Augustin, puis, en vertu d'une bulle pontificale de Boniface VIII datée de 1297, transformés en un ordre de chanoines réguliers, sous l'autorité d'un abbé. À une extension géographique considérable (370 hôpitaux, de l'Écosse à la Baltique et du Portugal à Chypre) et à un exceptionnel succès, dû notamment à "l'efficacité des prestations thérapeutiques et cliniques", à l'élevage des "cochons de saint Antoine" et aux collectes, dont l'extrême popularité tiendra plus tard à une vision plus négative du saint guérisseur, devenu entre temps le "démon du feu", succéda un déclin lié aux changements de mentalités à la Renaissance et aux Réformes du XVI^e siècle, ainsi qu'à la suppression des cochons, des quêtes et du mal Saint-Antoine lui-même, déclin entériné, en 1776, par l'intégration de l'ordre à celui des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte.⁷

Pour ces diverses structures liées à une dévotion envers saint Antoine, le Hainaut se révéla également un humus des plus fertiles. Elle se manifesta par l'instauration d'une communauté religieuse et charitable ainsi que d'un ordre de chevalerie.

Les informations relatives aux diverses phases de ces implantations, en terme de chronologie notamment, s'avèrent malheureusement d'une très grande imprécision, qui n'a pu être levée, me semble-t-il, par les quelques travaux, pour la plupart assez anciens et vieilliss, qui ont été consacrés à ces questions.⁸ Aussi bien, pour ne pas l'obscurcir par des éléments que la critique

⁷ Sur ce qui précède, cf. A. MISCHLEWSKI, *o.c.*, et *Id.*, *Art. Antonius, Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, sous la dir. d'A. Vauchez, t. 1, Cambridge - Paris - Rome, 1997, p. 90-91.

⁸ Outre les contributions de F. Hachez et K. Petit, mentionnées à la n. 1, cf. F. HACHEZ, *Fêtes populaires à Mons, o.c.*, p. 164-179. L. DEVILLERS, *La Chevalerie et le prieuré de Saint-Antoine, o.c.*, p. 561-573. L. TONDREAU, *Saint-Antoine en Barbetosse, Annales du Cercle archéologique de Mons*, 69, 1975, p. 205-212. L'ouvrage de Cl. CHAUSSIER - G. VAN INNIS, *L'Ordre des chevaliers de Saint-Antoine en Hainaut (XIV^e-XV^e s.)*, Bruxelles, 1994, constitue un utile point de

historique n'a pas encore pu établir, l'exposé qui suit sera volontairement elliptique.

Tout comme à Saint-Antoine-en-Viennois et dans des circonstances médicales comparables, le lieu-dit hennuyer Barbefosse⁹ (plus tard Saint-Antoine-en-Barbefosse), dans le bois d'Havré, entre Mons et Le Rœulx, peut-être fondé sur un substrat de culte païen des forces de la nature¹⁰, constitua très tôt un sanctuaire et, tout naturellement, un lieu de pèlerinage pour tous ceux qui, en Hainaut comme ailleurs, étaient frappés d'ergotisme. De là naquit le prieuré de Barbefosse, dont l'une des dates fondatrices réside, semble-t-il, dans la lettre adressée, le 30 octobre 1389, par le pape d'Avignon Clément VII à Gérard III, seigneur d'Enghien et de Havré, lettre par laquelle *conceditur licentia fundandi et construendi in terra sua quondam capellam, sub vocabulo beati Antonii confessoris*.¹¹ Dès 1415¹², ce prieuré accueillit des religieux de Saint-Antoine-en-Viennois et dépendit alors, comme Paris d'ailleurs, de la préceptorie de

départ pour une réévaluation de ce dossier, même si, comme on l'a dit fort à propos [*compte rendu* de ce volume, *Le Moyen Âge*, 103, 1997, p. 226 (J. DEVAUX)], "il convient [certes] d'émettre de sérieuses réserves quant à la rigueur historique de l'ouvrage". C'est d'ailleurs tout à l'honneur des auteurs de ce volume de reconnaître explicitement, à propos de l'objet de leur étude (p. 9), qu'"il subsiste [pourtant] bien des questions et des zones d'ombres que seul un historien médiéviste pourrait éclairer et élucider" et de conclure encore (p. 128) que "peut-être un jour un historien médiéviste acceptera-t-il d'approfondir et d'achever cette ébauche historique bien incomplète". À première vue, *L'Armorial de l'Ordre de Saint-Antoine*, édité par G. VAN INNIS, en seconde partie de volume, pourrait servir, me semble-t-il, de tremplin à une étude topographique, dans les règles de l'art, des chevaliers de cet ordre. Je n'ai pu assister à la communication présentée par Cl. Chaussier au Sixième Congrès de l'Association des Cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique et LIII^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'histoire de Belgique, qui s'est déroulé à Mons les 25, 26 et 27 août 2000, mais le résumé proposé dans le t. I des *Actes*, p. 107-108, ne me semble rien apporter de bien neuf par rapport au volume mentionné *supra*, en termes d'informations comme de sources.

⁹ Le toponyme Barbefosse réside soit dans la conjugaison du surnom du fondateur supposé des lieux, Gérard III d'Enghien, seigneur d'Havré, surnommé la Barbe d'Havrecy (cf. *infra*), et de la configuration du site, soit dans une réminiscence d'une croyance populaire en une dame prénommée Blanche, qui quittait sa sépulture pour rendre un culte à saint Antoine, comme le signale L. TONDREAU, *o.c.*, p. 205, qui opte bien sûr pour la première proposition.

¹⁰ K. PETTE, *o.c.*, p. 7-8.

¹¹ H. NÉLIS, *Suppliques et lettres de Clément VII (1379-1394)* (Analecta Vaticano-Belgica, I^{er} sér., Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, 13; Documents relatifs au Grand Schisme, 3), Bruxelles, 1934, n° 1883. Sur Gérard III d'Enghien, seigneur d'Havré, † avant 1427, cf. R. GÖFFIN, *Généalogies enghiennoises*, liv. 1. *La Maison d'Enghien* (Fables du Hainaut, recueil 3), Grandmeiz, s.d., p. 112-115.

¹² Cl. CHAUSSIER — G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 76, signale un acte du 24 août 1415, par lequel, après accord conclu par l'abbé de Saint-Antoine-en-Viennois, sont fondés prieuré et hôpital de Barbefosse, acte conservé à Lyon, Archives départementales du Rhône, H 202, *Fonds de Saint-Antoine-en-Viennois*, Extrait d'un cartulaire concernant la fondation de l'église de Saint-Anthoine en Barbefosse. Les richesses potentielles de ce fonds des Archives du Rhône sont pour l'heure inconnues et mériteraient d'être investiguées plus avant.

Flandre, plus exactement de Bailleul. Il comptait cinq religieux en 1478 et le montant de la taille, soit la contribution à verser par Barbefosse pour que l'ordre puisse faire face à ses besoins, était alors de cinq florins or.¹³ Cette institution religieuse périclita au fil du temps. En 1584, Barbefosse fut cédé aux jésuites par Alexandre Farnèse.¹⁴

Outre un pricuré de Saint-Antoine fut également instauré en Hainaut l'ordre de chevalerie du même nom.¹⁵ La plus parfaite des confusions règne quant à la date de fondation de cet ordre. Selon une source prétendument du XVI^e siècle, il aurait été fondé en 1352, à Rhodes, par des chevaliers hennuyers.¹⁶ Toutefois, on le sait, cette île constitua un lieu de passage permanent ou presque, et ladite source, supposée fiable, présente, outre tout un arrière-plan empreint de merveilleux, des erreurs et des incongruités, mal élucidées.¹⁷ Cette base documentaire reste donc bien incertaine. Diverses autres dates

¹³ A. MISCHLEWSKI, *o.c.*, p. 159.

¹⁴ L. TONDREAU, *o.c.*, p. 210.

¹⁵ D'A.J.D. BOULTON, *The knights of the crown. The monarchical orders of knighthood in later medieval Europe 1325-1520*, Woodbridge, 1987, ouvrage classique en la matière, ne consacre guère qu'une note (p. 398 n. 6) à l'ordre de Saint-Antoine. Il renvoie notamment à P. GANZ, *Die Abzeichen der Ritterorden im Mittelalter. Archives héraldiques suisses*, 1905, p. 54-55.

¹⁶ Cl. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 29-47. L. TONDREAU, *o.c.*, p. 205-207. Signalons que ce texte "tiré d'un manuscrit écrit en 1598, reposant ès archives du duché d'Harvèr", était contenu dans un registre manuscrit du XVIII^e s., jadis conservé aux Archives de l'État à Mons et détruit en mai 1940, et est donc seulement connu par une copie du XIX^e siècle (copie Alphonse Wins)!

¹⁷ L. TONDREAU, *o.c.*, p. 206 n. 1, signale que l'église Sainte-Élisabeth, qui figurerait parmi les oratoires que les chevaliers fondateurs de l'Ordre auraient voulu investir de celui-ci, n'a en réalité été érigée en paroisse qu'en 1516. Par ailleurs, dans les extraits de cette source, proposés – malheureusement transformés en français moderne – par Cl. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 34-35, les chevaliers auraient souhaité faire reconnaître leur Ordre par un pape nommé Boniface. Boniface VIII, qui règne de 1294 à 1303 et qui, effectivement, joua un rôle dans le développement de l'Ordre des hospitaliers de Saint-Antoine-en-Viennois, est incompatible avec la date assignée par cette source à la fondation de l'Ordre de chevalerie, soit 1352. L'on ne trouve par ailleurs aucune trace de Barbefosse et de l'Ordre des chevaliers de Saint-Antoine parmi les suppliques et les lettres de Boniface IX (1389-1404), il est vrai publiées, pour nos régions, pour les cinq premières années seulement du pontificat (M. GASTOUT, *Suppliques et lettres d'Urban VI (1378-1389) et de Boniface IX (cinq premières années: 1389-1394)* (Analecta Vaticano-Belgica, 1^{re} sér., Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, 29: Documents relatifs au Grand Schisme, 7), Bruxelles-Rome, 1976). Cl. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 34, pensent que c'est Clément VI (régnant effectivement de 1342 à 1352) qui confirma l'Ordre. À nouveau, aucune mention de celui-ci n'apparaît dans les suppliques et les lettres de Clément VI (U. BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI (1342-1352)* (Analecta Vaticano-Belgica, 1^{re} sér., Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, 1), Rome – Bruges – Paris, 1906. U. BERLIÈRE – Th. VAN ISACKER, *Lettres de Clément VI (1342-1352)*, t. (1342-1346) (Analecta Vaticano-Belgica, 1^{re} sér., Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, 6), Rome – Bruxelles – Paris, 1924. CLEMENT VI, *Lettres closes, patentes et curiales intéressant les pays autres que la France*, éd. E. Deprez et G. Mollat, 3 fasc., Rome, 1960-1961). Rien non plus dans les documents relatifs au règne d'Innocent VI (1352-1362) (U. BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI (1352-1362)* (Analecta

furent encore avancées: 1385¹⁸, ca 1390-1395¹⁹ et 1410²⁰, de même qu'une création sur l'initiative, respectivement, d'Aubert de Bavière, comte de Hainaut, Hollande, Zélande et Frise²¹, de Jean de Bavière, l'éphémère élu de Liège (1389-1417/1418), puis régent de Hollande (1418-1425)²², et de

Vaticano-Belgica, 1^{re} sér., Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, 5), Rome – Bruxelles – Paris, 1911. G. DESPY, *Lettres d'Innocent VI (1352-1362)*, 1. (1352-1355) (Analecta Vaticano-Belgica, 1^{re} sér., Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, 17), Bruxelles – Rome, 1953). Cl. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 73 n. 41 précise, très honnêtement, "qu'aucun document pontifical ne cite nommément l'Ordre hennuyer des chevaliers de St. Antoine en Barbefosse". Selon la source manuscrite du XVI^e siècle, il n'y a aucune fondation en l'honneur de saint Antoine en Hainaut avant 1352. K. PÉFIT, *o.c.*, p. 9 n. 1, mentionne un prieuré de Saint-Antoine à Lessines dès 1322. É. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. compl. *Circonscriptions ecclésiastiques. Chapitres, abbayes, couvents en Belgique avant 1559*, Bruxelles, 1948, p. 485, ne parle que d'un béguinage existant à Lessines dès le XIII^e siècle, incendié en 1453 et occupé par les Sœurs grises dès 1470. Soit dit en passant, il ne fait également aucune mention de Barbefosse.

¹⁸ Selon Fr. VINCIANT, *Annales de la province et comté de Hainaut*, 3, Bruxelles, 1849, p. 272-273. Il s'agit de la seconde version de ses propos (cf. n. 20).

¹⁹ C'est la seconde version présentée par le *Ms. Puissant* (Mons, Bibliothèque universitaire, *Fonds Puissant*, 11), décrite et éditée par Cl. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 26, 157-158 (édition dépourvue d'apparat diplomatique et critique). Pour la première version, cf. n. 24.

²⁰ Première version proposée par Fr. VINCIANT, dans Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert 1^{er}. *Mss Goethals*, 749, 3, de 1630, selon Cl. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 26. L'on ne trouve rien à l'année 1410 dans Fr. VINCIANT, *Annales de la province et comté de Hainaut*, 4, Bruxelles, 1849, p. 40-41.

²¹ Sur le règne hennuyer d'Aubert de Bavière (1358/1389-1404, comme mambour de son frère Guillaume III, devenu fou, puis de façon effective) et pour une évocation globale de l'histoire hennuyère à l'époque qui nous occupe, cf. M. VANDERMAESEN, *Het graafschap Henegouwen, 1280-1384, Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, 2, Haarlem, 1982, p. 441-451, 517, 557. G. STÉVÉRY, *Henegouwen, Namen en Luxemburg, ibid.*, 4, Haarlem, 1980, p. 304-310, 447, 483.

²² Sur Jean de Bavière, cf. F.S. SCHNEIDER, *Herzog Johann von Baiern, erwählter Bischof von Lüttich und Graf von Holland (1373-1425). Ein Kirchenfürst und Staatsmann am Anfang des XV. Jahrhundert* (Historische Studien, 104), Berlin, 1913 et, plus spécifiquement, sur la période liégeoise, Y. CHARLIER, La bataille d'Othée et sa place dans l'histoire de la principauté de Liège, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 97, 1985, p. 138-278. J. LEBEUNE, La Principauté de Liège de 1390 à 1482, "Problématique liégeoise", *Actes du Colloque de Liège, 13-14 mars 1981*, Liège, 1981, p. 135-148. *Id.*, *Liège-Bourgogne. Exposition. Musée de l'art wallon, octobre-novembre-décembre 1968. Introduction historique*, Liège, 1968, p. 15-44. P. HARSIN, Liège entre France et Bourgogne au XV^e siècle, *Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968* (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 203), Paris, 1972, p. 195-210. A. MARCHANDISSE, Le Prince-évêque de Liège et les comtes de Hainaut des maisons d'Avesnes et Wittelsbach. Un marché de dupes quasi permanent, *Revue du Nord*, t. 82, 2000, p. 640-641, 651-655. *Id.*, Vivre en période de vide législatif et institutionnel: l'après-Othée (1408) dans la principauté de Liège, Faire bans, edictz et statutz, *L'Activité législative communale dans l'Occident médiéval, ca 1200-1550: sources, objets, auteurs. Actes du Colloque international, Bruxelles, F.U.S.L., 17-20 novembre 1999*, sous presse. *Id.*, L'entourage de Jean de Bavière, prince-élu de Liège (1389-1418), *À l'ombre du pouvoir. Les entourage princiers au Moyen Âge. Actes du Colloque international de Liège, Université de Liège, 3-5 mai 2000*, sous presse.

quelques chevaliers hennuyers. Si une combinaison de l'ensemble de ces dates a même été proposée²³, faisant au passage fort bon marché de la règle de critique historique qui veut que les sources soient pesées et non additionnées, c'est le millésime 1382 et une instigation bavaoise, celle d'Aubert de Hainaut-Hollande, qui sont le plus souvent avancés, la plupart du temps sans l'ombre d'une preuve.²⁴ En conséquence, en l'absence de tout acte de fondation ou de confirmation, de l'ordre comme du prieuré d'ailleurs, voire même, pour l'heure, de source contemporaine crédible, sans doute est-il préférable de présenter ici les données raisonnablement fiables dont nous disposons. Outre l'acte d'octobre 1389, par lequel Clément VII permet la fondation d'une chapelle dédiée à saint Antoine, chapelle dans laquelle se dérouleront les cérémonies de l'ordre et dont la construction peut aussi bien être antérieure que postérieure à sa création, on retiendra, sous bénéfice d'inventaire, la date du 10 juin 1402²⁵, assignée au Règlement de l'ordre, la fourchette chronologique 1415-1438 que couvre l'armorial²⁶ et, surtout, la date du 8 janvier 1418, jour au cours duquel *Jacque de Baivière, daulphine de Viennois, contesse de Haynnau, Hollande, Zéelande, Pontieu, et dame de Frise*, ordonne à son receveur de Hainaut, d'acquitter le montant de son incorporation à la *confrérie de monseigneur Saint-Antone de Barbefosse*.²⁷ L'on admettra dès lors que l'ordre de Saint-Antoine en Hainaut a été fondé dans le courant de la seconde moitié du XIV^e siècle ou, au plus tard, au tournant du XV^e siècle²⁸, et, compte tenu du rôle qui sera le leur en son sein, les Bavière de Hainaut ont dû jouer un rôle majeur dans son élaboration.

Les actes fondateurs de l'ordre de Saint-Antoine (plusieurs textes de serment non datés, le règlement et la modération de celui-ci, datés des 10 juin 1402 et

²³ Cl. CHAUSSEIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 27-28, 29 n. 1.

²⁴ Première version proposée par le *Ms. Puissant* (cf. n. 19), signalée par Cl. CHAUSSEIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 26. L. DEVILLERS, *La Chevalerie et le prieuré de Saint-Antoine*, *o.c.*, p. 562. F. HACHEZ, *Fêtes populaires à Mons*, *o.c.*, p. 167. *Id.*, *Complément aux notices publiées sur les chevaliers de Saint-Antoine en Barbefosse*, *o.c.*, p. 96-97. P. GANZ, *o.c.*, p. 54. K. PETIT, *o.c.*, p. 4, 7, 8. C. ENLART, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, 3, *Le costume*, Paris, 1916, p. 405, parle, lui, de l'année 1384. Cf. encore, *infra* n. 38, bibliographie du tableau de Berlin. À ma connaissance, aucun document pontifical établi en 1382 ne mentionne l'ordre en question (cf. n. 17).

²⁵ Édition non critique dans Cl. CHAUSSEIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 140-147.

²⁶ Édition là encore non critique dans Cl. CHAUSSEIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 165-361. Voir aussi F. HACHEZ, *Complément aux notices publiées sur les chevaliers de Saint-Antoine en Barbefosse*, *o.c.*, p. 103-122. Cf. encore les n. 31 et 50.

²⁷ L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière* (Publications de la Commission royale d'Histoire, coll. in-4^o), 6, 1^{re} part., Bruxelles, 1896, p. 47. Sur Jacqueline de Bavière, dont il est souvent question ici, cf. H.P.H. JANSSEN, *Jacoba van Beieren*, Den Haag, 1967.

²⁸ Ce sont les termes mêmes de A. MISCHLEWSKI, *o.c.*, p. 52.

11 juin 1420)²⁹ permettent d'en préciser quelque peu l'organisation et le fonctionnement. Offrant pour principal attrait à ses membres le bénéfice d'indulgences, notamment à l'heure de la mort, et d'obsèques solennelles à Barbefosse, le tout à charge pour eux de s'acquitter d'un certain nombre de devoirs, l'ordre était régi par le roy de l'ordre, qui désignait les chevaliers, les officiers (le connétable et le maréchal, mambours potentiels du roy pour autant qu'il soit légitimement indisponible) et les receveurs, lui-même étant choisi par la généralité de l'ordre. Obligatoirement noble ou pourvu de grades académiques, le sociétaire de l'ordre sera de bonnes vie et mœurs, et de conduite irréprochable envers les pauvres, les indigents, la veuve et l'orphelin, ses frères d'armes, l'ordre et la noblesse tout entiers. Il jouira de revenus confortables, acquittera un droit d'incorporation à la confrérie, et, de même, ne pourra la quitter que contre espèces sonnantes et trébuchantes. Il portera un collier dont l'on dira, sans entrer dans le détail, qu'il sera d'argent doré ou de simple argent selon son rang de chevalier ou d'écuyer au sein de l'ordre, collier auquel seront appendus un tau (la *potentia*, bâton et béquille) et une clochette (annonciatrice d'une quête antonine imminente, mais aussi, sans doute, du malade contagieux et de la charité à son égard), objets traditionnels de la symbolique de saint Antoine, dans les mêmes métaux. À la mort du chevalier, le collier sera restitué. L'ordre connut son efflorescence durant la première moitié du XV^e siècle, comptant dans ses rangs nombre de membres des nobles familles hennuyères (les Havré, Boussu, Lalaing, Trazegnies, Ligne...) et étrangères (anglaises³⁰ et espagnoles), ainsi que de puissants dynastes comme l'évêque de Liège Jean de Heinsberg³¹, le duc de Brabant Jean IV, son épouse – durant un temps – Jacqueline de Bavière, etc., avant de dépérir après 1450. L'on peut supposer à bon droit que

²⁹ Édition non critique dans Cl. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 133-156. Par souci de concision, je ne ventilerai pas les diverses informations qui suivent en fonction des textes qui en font spécifiquement mention. Celles-ci devront sans doute être nuancées, voire complètement revues, après les analyse et édition critiques des textes évoqués.

³⁰ Jacqueline de Bavière, fille du comte Guillaume IV/VI, dont le "règne" particulièrement tourmenté sur les principautés que lui avait léguées son père s'étend grosso modo de 1417 à 1433, convola quatre fois et épousa notamment, en troisièmes noces, après Jean IV, duc de Brabant, Humphrey, duc de Gloucester, fils et frère des rois d'Angleterre Henry IV et Henry V.

³¹ Signalé aux années 1415-1416, d'après Cl. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 241-243 (cf. encore F. HACTHEZ, Complément aux notices publiées sur les chevaliers de Saint-Antoine en Barbefosse, *o.c.*, p. 106). À cette date, Jean de Heinsberg n'était pourtant pas encore prince-évêque de Liège. Il ne le deviendra qu'en 1419. L'information, intéressante, me semble être passée inaperçue jusqu'à présent. Sur Heinsberg, cf. en dernier lieu A. MARCHANDISSE, Jean de Heinsberg ou le dilemme d'un prince-évêque de Liège écartelé par des options politiques antagonistes, *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 38, *Rencontres de Dijon-Dôle (25 au 28 septembre 1997): "Hommes d'Église et pouvoirs à l'époque bourguignonne (XIV^e-XVI^e siècles)"*, 1998, p. 69-88.

l'intégration, en 1428/1433, des principautés de Hainaut, Hollande, Zélande et Frise à des États bourguignons nimbés du très prestigieux Ordre de la Toison d'or, fondé par Philippe le Bon en 1430, sonnera le glas de celui de Saint-Antoine en Hainaut.

Entre autres droits, le chevalier de Saint-Antoine recevait les honneurs de la cimaise, dans la chapelle de Barbefosse, siège officiel de l'ordre. Portrait et/ou panonceau y étaient accrochés dès que le droit d'incorporation avait été acquitté, dépendus si celui-ci tardait à l'être ou si le chevalier commettait un délit, et, de toute façon, définitivement ôtés lors de son départ, volontaire ou inopiné (décès).³² Ainsi, outre une verrière en 1420, Marguerite de Bourgogne, épouse de Guillaume IV/VI, comte de Hainaut-Hollande (1404-1417), fera-t-elle réaliser, en 1418, un portrait peint à ses armes par Pierre Henne, artisan montois qui œuvra fréquemment pour l'hôtel comtal de Hainaut, entre 1401 et 1418.³³ En 1423, le duc Jean IV de Brabant, ancien époux de Jacqueline de Bavière, fera de même et accompagnera la donation du portrait réalisé par P. Henne d'une offrande de 100 écus de Dordrecht pour son incorporation à l'ordre.³⁴ Ces œuvres constituent quelques éléments d'une iconographie de l'ordre de Saint-Antoine qui reste à étudier. On y ajoutera par exemple, parmi d'autres, la représentation, le collier de l'ordre au cou, de Marie de Savoie ou de Jacqueline de Bavière dans les *Mémoriaux* d'Antoine de Succa³⁵, cette gravure

³² Cf. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 55, 69-70, 134 (art. 2 d'un serment), 142 (art. 9 du Règlement), 154 (art. 22 de la Modération). L. DEVILLERS, *La chevalerie et le prieuré de Saint-Antoine, o.c.*, p. 563. F. HACHEZ, *Fêtes populaires à Mons, o.c.*, p. 168. K. PETIT, *o.c.*, p. 13-14. L. TONDREAU, *o.c.*, p. 210.

³³ L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut, o.c.*, 5, Bruxelles, 1892, p. XLI et n. 4 et 5, cite un extrait du compte domanial de Baudour, de 1417-1418 (de 1420, pour la verrière): *A Pietre, le poindeur, a estez payet, par l'ordonnanche monseigneur de Havrech, pour avoir fait et livret J tautel auquel est pourtraite le ymage de Madamme et l'escut de ses armes, ledit tautel mis en la capelle de Saint-Authonne à Barbefosse, X escus de Hollande en or, vallent, à XXX solz Vj deniers la pièche, XV livres V solz*. L. TONDREAU, *o.c.*, p. 210, parle d'une exécution vers 1419 des portraits de Marguerite et de Jean IV de Brabant. Marguerite de Bourgogne était la fille et la sœur des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur.

³⁴ L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut, o.c.*, 4, Bruxelles, 1889, p. 330-331, où il est précisé: *les 100 écus montent au pris de XXXIIIJ s. la pièche, CLXX l. de ladicte monnoie: item, à la vesve defen Piéart Henne, poindre, demourant en nostre ville de Mons, païé pour un table de nostre personnage et armoyé de noz armes, mis en laditte église de Saint-Antoine. XIIIJ l. de laditte monnoie [...]*.

³⁵ M. COMBLEN-SONKES – CHR. VAN DEN BERGEN-PANTENS, *Les Mémoires d'Antoine de Succa. Catalogue de l'exposition organisée à la Bibliothèque royale Albert I^{er}*, 1. *Introductions, catalogue* (Publications du Centre national de Recherches Primitifs Flamands, Bruxelles, III. Contributions à l'étude des Primitifs Flamands, 7), Bruxelles, 1977, p. 166-170; 2. *Transcription, planches*, f° 57 r°. Les *Mémoriaux*, réalisés par Antoine de Succa sur l'ordre des archiducs Albert et Isabelle, rassemblent les principaux monuments des Pays-Bas espagnols. Le dessin ici évoqué (f° 57 r°, e 11) est celui d'une des statuettes de pleurants qui accompagnaient le tombeau du

sur papier de 1435, représentant la cour de cette même Jacqueline en 1433³⁶, avec là encore un collier auquel pendent un tau et une clochette bien visibles, le double portrait de Jacqueline et de son quatrième et dernier époux Frank II de Borselen³⁷, tableau daté de 1435 environ et attribué à l'école des Pays-Bas du Nord, et enfin le portrait de celui que l'on appelle généralement *L'Homme à l'aiglet*, dont il va être plus spécifiquement question à présent.

Sur ce tableau, conservé à Berlin³⁸, apparaît un homme austère, d'un âge certain et coiffé d'un chapeau de fourrure brune. Une nouppebande grise.

comte de Flandre Louis de Male, de son épouse Marguerite de Brabant et de leur fille Marguerite de Male, à la collégiale Saint-Pierre de Lille. Succa voyait dans cette statue Marie de Savoie (1411-1479), fille du duc Amédée VIII de Savoie et de Marie de Bourgogne, fille du duc Philippe le Hardi, et épouse du duc de Milan Philippe Marie Visconti. On penche plutôt à présent pour Jacqueline de Bavière. À l'inverse, Succa voyait Jacqueline de Bavière dans la statuette représentée à la droite du premier registre du f° 57 r° (e 10) et c'est l'identification donnée par Succa à celle représentée en e 11 qui est aujourd'hui proposée à titre tout à fait hypothétique pour e 10.

³⁶ Reproduite dans Cl. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, entre les p. 100 et 101.

³⁷ Amsterdam, Rijksmuseum, A 498 et 499. Cf. P.J.J. VAN THIEL – C.J. DE BRUYN KOPS – J. CLEVERINGA – W. KLOEK – A. VELS HEIJN – A. VAN SCHENDEL, *All the paintings of the Rijksmuseum in Amsterdam. A completely illustrated catalogue*, Amsterdam – Maarssen, 1976, p. 651-652. Plus que la date de mort de Jacqueline (8/9 novembre 1436) – un portrait peut toujours être réalisé bien après la mort du personnage en question –, il me semble – mais sans doute cela a-t-il déjà souvent été pris en compte – que la représentation d'un Borselen paré du collier de l'ordre de Saint-Antoine en Hainaut, et non de celui, bien plus prestigieux, de la Toison d'or, qui lui fut conféré en 1445 (P. DE WIN, Art. Frank II de Borselen, *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle*, sous la direction de R. de Smedt (Kieler Werkstücke. Reihe D, Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters, 3), Frankfurt am Main et al., 2000², p. 99-102), constitue un élément d'importance pour la datation du panneau. K. PETTI, *o.c.*, p. 14, mentionne encore, "dans la collection du comte E. d'Oultremont de Duras, un panneau [...] représentant messire Guillaume I^{er} de Bavière, sire de Schagen, fils naturel du fondateur de l'ordre de Saint-Antoine, dont il porte l'insigne". D'autres œuvres sont encore mentionnées dans D'A.J.D. BOULTON, *o.c.*, p. 398 n. 6. C. ENLART, *o.c.*, p. 405-406 et P. GANZ, *o.c.*, p. 55.

³⁸ Berlin, Kulturforum, Gemäldegalerie. 525 A, 41,5 x 31,5 cm, acquis en 1874 avec la coll. Suermondt. L'essentiel de la bibliographie est rassemblé dans Berlin, *Catalogue of paintings, 13th-18th century*, Berlin, 1978², p. 156-157. H. MUND – C. STROO, *Early netherlandish painting (1400-1500). A bibliography (1984-1998)*, Bruxelles, 1998. Elle me semble davantage luxuriante que d'un apport réel à la connaissance de l'œuvre: M.J. FRIEDLÄNDER, *The van Eycks-Petrus Christus*, trad. angl., Leyden – Brussels, 1967, p. 58-59 et ill. 49. L. BALDASS, *Jan van Eyck*, Köln, 1952, p. 277. E. PANOFSKY, *Les primitifs flamands*, trad. franç. (Coll. 35/37), Paris, 1992, p. 365-366, 715 n. 72. F. WINKLER, Zur Kenntnis und Würdigung des Jan Mostaert, *Zeitschrift für Kunstwissenschaft*, 13, 1959, p. 177-214 (non vu). L. CAMPBELL, *Renaissance portraits. European portrait-painting in the 14th, 15th and 16th centuries*, New Haven – London, 1990, p. 69. P. KLEIN, Dendrochronologische Untersuchungen an Bildtafeln des 15. Jahrhunderts, *Le dessin sous-jacent dans la peinture. Colloque VI, 12-14 septembre 1985. Infrarouge et autres techniques d'examen*, éd. H. Verougstraete-Marcq et R. van Schoute (Université catholique de Louvain, Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art, Documents de travail, 23), Louvain-la-Neuve, 1987, p. 32. H. LEMPER, Kunststransfer aus der Rheinprovinz in die Reichshauptstadt. Der Erwerb der Gemälde-Sammlung des Aachener Industriellen Barthold Suermondt durch die Königlichen Museen zu Berlin im Jahre 1874. Ein Beitrag zur Museumspolitik Preußens nach der Reichsgründung, *Aachener Kunstblätter*, 56-57, 1988-1989, p. 233, 238-239, 247, 269 (ill.).

rehaussée d'un col et de poignets de la même fourrure, à moins qu'il ne s'agisse d'une pelisse, recouvre un sous-vêtement de couleur rose-rouge. Il porte au cou le collier de l'ordre de Saint-Antoine, avec tau et clochette, le tout en argent, et tient à la main un œillet à plusieurs fleurs, rouges et blanches, lequel donne son appellation traditionnelle au tableau. L'on a pu dire du modèle qu'il a les lèvres entrouvertes, qu'il parle ou qu'il va parler, et ses mains, toutes deux en mouvement, ont été caractérisées d'"importunes". Par le passé, il a parfois été avancé que le personnage représenté était Jean de Bavière³⁹, élu de Liège puis régent de Hainaut-Hollande, et l'œuvre a fréquemment été attribuée à Jean van Eyck⁴⁰, dont l'activité est attestée entre 1422 et juin 1441, date de sa mort, et qui travailla à La Haye pour le Bavarois entre 1422 et 1424. L'attribution à van Eyck est aujourd'hui abandonnée. En effet, l'analyse dendrochronologique du panneau, élément scientifique irréfutable, nous enseigne que le tableau ne peut être antérieur à 1474, voire à 1476.⁴¹ Une paternité de Jan Mostaert a également été rejetée⁴², de sorte que l'on considère actuellement que *L'Homme à l'œillet* est l'œuvre d'un épigone de van Eyck, peut-être copiée d'après un original eyckien. Que dire à présent de l'identification du modèle à Jean de Bavière, identification qui, après tout, est possible, pour un original de van Eyck comme pour une œuvre de la seconde moitié du XV^e siècle, et ce d'autant plus que le Bavarois doubla les intrigues qu'il fomenta en Hainaut-Hollande contre Jacqueline, sa nièce, d'un

J.R.J. VAN ASPEREN DE BOER – J. GILTAU, Een Nader Onderzoek van "De drie Maria's aan het H. Graf", een schilderij uit de "Groep Van Eyck" in Rotterdam, *Oud Holland*, 101, 1987, p. 271 n. 26. Cf. encore É. DHANENS, *Hubert et Jan van Eyck*, trad. franç., Anvers, 1980, p. 371-372. *Tout l'œuvre peint des frères van Eyck*, trad. franç., Paris, 1969, p. 94 et planche LXIV. La plupart des titres mentionnés *supra* signalent que *L'Homme à l'œillet* porte le collier de l'ordre de Saint-Antoine en Hainaut, attribuent la fondation de celui-ci à Aubert de Bavière et la datent de 1382.

³⁹ D'A.J.D. BOULTON, *ibid.*, sur la base de C. ENLART, *o.c.*, p. 405. É. DHANENS, *o.c.*, p. 372, déclare: "À titre de curiosité, mentionnons l'opinion de Lejeune pour qui le panneau date de 1417 et représente Jean de Bavière". Je n'ai pas trouvé cette assertion chez J. Lejeune, notamment dans le titre que mentionne É. Dhanens, soit *Liège-Bourgogne, o.c.*, Liège, 1968. Dans J. LEJEUNE, *Jean et Marguerite van Eyck et le roman des Arnolfini* (Documents et mémoires de la Commission communale de l'histoire de l'ancien Pays de Liège, 11), Liège, 1972, p. 53 n. 6, il est question de "*L'Homme à l'œillet* portant l'ordre hennuyer de saint Antoine (jadis attribué à Jean van Eyck)", sans plus.

⁴⁰ Cf. bibliographie n. 37 (dans les divers titres mentionnés, on trouve un historique des opinions émises à propos de ce tableau). Voir aussi L. TONDREAU, *o.c.*, p. 210. K. PETT, *o.c.*, p. 14. Cl. CHAUSSIER – G. VAN INNS, *o.c.*, p. 124. D'A.J.D. BOULTON, *ibid.* C. ENLART, *ibid.*

⁴¹ P. KLEIN, *o.c.*, p. 32. E. PANOFKY, *o.c.*, p. 366, 715 n. 72, met en outre en avant des observations stylistiques, des caractéristiques techniques et des considérations d'ordre botanique (l'œillet panaché est inconnu dans la première moitié du XV^e s., selon E.C. Marquand) pour infirmer une attribution à van Eyck et la datation y afférente.

⁴² *Berlin. Catalogue of paintings, 13th-18th century, o.c.*, p. 157 *contra* F. WINKLER, *Zur Kenntnis und Würdigung des Jan Mostaert o.c.* (non vu).

vif intérêt pour l'ordre de Saint-Antoine, voire d'une usurpation du protectorat sur cette confraternité chevaleresque?⁴³ Je voudrais simplement énoncer ici un certain nombre de réflexions, certaines favorables à cette identification, d'autres non, réflexions qui, je le crains, ne permettront pas de trancher, mais méritent tout de même, à mon sens, d'être soulignées, en vue, peut-être, d'une exploitation future, par les historiens de l'art notamment.

1) En aucune manière, le personnage dont nous parlons ici ne peut être le duc de Brabant Jean IV, qui, on l'a dit, appartient à l'ordre de Saint-Antoine en Hainaut. L'iconographie de ce prince est suffisamment connue pour nous permettre d'être affirmatif en la matière.⁴⁴

2) L'homme à l'œillet ne présente aucune ressemblance, me semble-t-il, avec celui, représenté sur des tableaux conservés à Berlin et à Madrid, en lequel l'historien liégeois J. Lejeune a cru/voulu reconnaître Jean de Bavière⁴⁵, ni d'ailleurs, fait plus important, avec le portrait de ce prince qui se trouve dans le *Recueil d'Arras*.⁴⁶

3) Le collier porté par le modèle du portrait est en argent. Les textes fondateurs de l'ordre de Saint-Antoine, notamment les règlement et modération de celui-ci (1402 et 1420) semblent indiquer que l'argent doré était réservé aux chevaliers, membres les plus importants de la confrérie, voire aux dames et aux demoiselles, alors que les écuyers devaient se contenter de simple argent⁴⁷, ce qui donnerait à penser que l'homme à l'œillet appartenait à ceux que le *Catalogue des peintures du musée de Berlin* appelle "the middle-class members of the order", parmi lesquels, bien entendu, l'on ne peut compter Jean de Bavière.⁴⁸ Il convient cependant de signaler sur ce point que le portraitiste, qui réalisa son œuvre plus de cinquante ans après la modération du règlement de l'ordre, à une époque où ce dernier connaissait un irrémédiable déclin, a pu ignorer, méconnaître ou simplement négliger le détail du cérémonial.

⁴³ Cf. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 157-158, mentionne un document allant dans ce sens, qui, là encore, mériterait une étude critique.

⁴⁴ Cf., par exemple, P.F.X. DE RAM, Note sur un portrait du duc de Brabant Jean IV, ayant appartenu à la gilde des arbalétriers de Louvain, *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 3^e sér., 1, 1860, p. 295-306 et ill. M. COMBLEN-SONKES – CHR. VAN DEN BERGHEM-PANTENS, *o.c.*, 1, p. 98 et n. 18; 2, 1^{er} 2^{er}, 56 v^o.

⁴⁵ *Liège-Bourgogne, o.c.*, p. 161-163. Il s'agit des tableaux de Berlin, Gemäldegalerie, 523 C [32] (intitulé par Lejeune "Bildniss eines Mannes ou "portrait de Jean de Bavière" (1417)". et Madrid, Prado, C 1511 (*La Fontaine de la grâce*).

⁴⁶ Arras, Bibliothèque municipale. Ms. 266, 1^{er} 30, portrait reproduit dans J. LEJEUNE, La Principauté de Liège de 1390 à 1482, *o.c.*, p. 136. Sur le *Recueil*, cf. L. CAMPBELL, The authorship of the *Recueil d'Arras*, *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 40, 1977, p. 301-313.

⁴⁷ Cf. CHAUSSIER – G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 133, 137, 140-141, 149-150.

⁴⁸ *Berlin. Catalogue of paintings, 13th-18th century, o.c.*, p. 156.

4) L'œillet que tient ici le personnage, entre le pouce et l'index, a été présenté comme un symbole de fiançailles, de mariage imminent.⁴⁹ Or Jean de Bavière épousa Élisabeth de Görlitz, duchesse de Luxembourg et veuve du duc de Brabant-Limbourg Antoine de Bourgogne, en 1419 et, si, d'aventure, il représentait le prince bavarois, le présent tableau pourrait avoir eu un pendant, second panneau d'un diptyque, portraiturant Élisabeth, parée des insignes de l'ordre de Saint-Antoine. Après tout, celui-ci fut effectivement intégré par le couple formé par Jean de Bavière et Élisabeth de Görlitz, cette dernière étant mentionnée dans l'armorial, à l'année 1420.⁵⁰

5) Même si, en aucune manière, je ne veux intervenir dans les querelles sans fin que suscitèrent les *Heures de Turin*, aussi appelées *Livre de prières de Turin*⁵¹, je ne puis m'empêcher de percevoir une ressemblance entre l'une des miniatures de cette œuvre et le portrait berlinois. Un mot tout d'abord sur le manuscrit en question. Celui-ci constitue l'une des parties des *Très Belles Heures* du duc Jean de Berry. Dans les années 1412-1413, le propriétaire du moment, Robinet d'Estampes, trésorier du duc, divisa le manuscrit en deux et seule subsista dans sa famille la partie conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France (les *Très Belles Heures de Notre-Dame*). Le reste (*Heures de Turin-Milan*), resté unitaire jusqu'au début du XVIII^e siècle, sera à nouveau partagé en deux par les comtes de Savoie, alors propriétaires de cette portion de manuscrit. Les *Heures de Turin*, soit la partie qui suit immédiatement le manuscrit parisien, seront conservées à partir de 1720 à la Bibliothèque nationale de Turin, avant d'être détruites en 1904, dans l'incendie de celle-ci. L'œuvre ne peut donc être étudiée, de nos jours, que sur la base des héliogravures réalisées en 1902 pour le comte P. Durrieu, célèbre historien de l'art.⁵² De ce recueil, une miniature, celle du f^o 59 v^o (Prière d'un prince: scène de bord de mer avec cavaliers), se détache par sa splendeur supposée et par les passions qu'elle déchaîna. Une bonne part de la controverse qui la frappe porte

⁴⁹ F. MERCIER, La valeur symbolique de l'œillet dans la peinture du Moyen Âge, *Revue de l'Art*, 71, 1937, p. 233-236 (l'auteur voit également dans ce tableau un portrait de Jean de Bavière).

⁵⁰ Rien ne prouve qu'il s'agit là d'une date d'incorporation à cet ordre. Cf. CHAUSSIER - G. VAN INNIS, *o.c.*, p. 258 (le prénom est erroné). Outre une étude prosopographique, le texte même de l'armorial mériterait, lui aussi, une analyse critique approfondie (cf. n. 31).

⁵¹ À ce propos, cf. exposé général et état de la recherche dans le magnifique volume de Fr. BOESPFLUG - E. KÖNIG, *Les "Très Belles Heures" de Jean de France, duc de Berry. Un chef-d'œuvre au sortir du Moyen Âge*, Paris, 1998, p. 83, 138-139, 239-267, 270-271 (bibliographie). Voir encore, en dernier lieu, me semble-t-il, A. CHATELET, Jan van Eyck entre l'Italie et la France, *Journal des Savants*, 2000, p. 73-98, spécialement p. 75-77.

⁵² Voir *Heures de Turin. Quarante-cinq feuillets à peintures provenant des Très Belles Heures de Jean de France, duc de Berry*, éd., Torino, 1967.

sur l'identité de la main G à laquelle elle est unanimement attribuée. S'agit-il de Jean van Eyck ou non? La réponse à cette question n'importe que modérément ici. On retiendra simplement que sur cette miniature apparaît une immense étendue d'eau vue des dunes et couverte par diverses embarcations. Une autre gît sur la berge et, autour de celle-ci, une foule s'est agglutinée. De la gauche surgit un cortège de cavaliers, les uns en armures, d'autres parés d'habits aristocratiques. Accueilli notamment par une dame agenouillée, l'un d'eux, le personnage principal de la miniature, qui est aussi le leader de la troupe, monte un cheval blanc et est vêtu d'une robe courte: il porte le collier de l'ordre de Saint-Antoine et est surplombé par une bannière qui ondoie au vent. De ces deux éléments et, bien sûr, tout particulièrement des couleurs de l'étendard, on peut déduire sans l'ombre d'une hésitation le nom de la famille à laquelle appartient le prince représenté. Il s'agit à coup sûr d'un Bavière de Hainaut-Hollande. À partir de là, les opinions n'ont pas manqué de diverger quant à l'identité exacte de ce dynaste. Pour certains, il s'agit de Guillaume IV/VI de Bavière, mort en 1417, fils d'Aubert et frère de Jean, l'élu de Liège, qui nous est peint alors qu'il aborde les côtes de Zélande, après avoir effectué un pèlerinage en Angleterre, salué à son arrivée par sa fille Jacqueline. Pour d'autres, c'est Jean de Bavière qui s'avance au sein de cette armée. Il est alors en train de signer la paix de Woudrichem, en 1419, avec Jacqueline de Bavière. Pour ma part, quel que soit le nom de ce prince, il me semble qu'il existe un rapport de très grande proximité entre celui-ci, entre ses vêtements et sa coiffe tout particulièrement, et le chevalier de Saint-Antoine de Berlin, c'est-à-dire, pour être plus clair, entre deux représentations d'un chevalier de l'ordre hennuyer de Saint-Antoine⁵³ en lequel l'on a parfois reconnu Jean de Bavière. Il s'agit là d'une impression personnelle qui pourrait donner lieu à de plus amples recherches, pour autant qu'elles soient possibles, compte tenu de la disparition de la miniature turinoise en question, et en gardant bien présent à l'esprit que les enlumineurs n'individualisaient pas nécessairement les personnages qu'ils représentaient, mais au contraire, recouraient fréquemment à des recueils de modèles.⁵⁴

⁵³ Il me semble que, à tout le moins, la dénomination officielle du tableau, soit *L'Homme à l'willet*, pourrait être utilement remplacée par quelque chose comme *Portrait d'un chevalier de l'ordre de Saint-Antoine en Hainaut*.

⁵⁴ L'on ne manquera pas de signaler ainsi que *L'Homme à l'willet* et le plus âgé des mages d'une *Épiphanie* du Maître de l'Autel d'Aix-la-Chapelle (ca 1490 ou ca 1500, Neuerburg coll., Mehlem am Rhein), présentent un même visage (*Berlin, Catalogue of paintings, 13th-18th century, o.c.*, p. 157; il est précisé qu'il ne peut être déterminé avec certitude si ledit Maître s'est inspiré de l'original ou de la copie). *Tout l'œuvre peint des frères Van Eyck, o.c.*, p. 94 signale qu'il s'agit d'une variante du tableau berlinois et non d'un portrait d'après nature. L. CAMPBELL, *o.c.*, p. 69.

De tout ce qui précède, il n'y a malheureusement guère de conclusion précise à poser, ni d'avancées notables à signaler. Sur certains plans, notamment sur les fondements historiques de l'ordre des chevaliers de Saint-Antoine, créé durant la deuxième moitié du XIV^e - début XV^e siècle, le lecteur avisé aura même peut-être l'impression d'enregistrer certains reculs par rapport à ce qu'il pensait pouvoir affirmer auparavant. Mais – il convient sans cesse de le répéter – la critique historique a ses exigences et celui qui les méconnaît ou ne s'y conforme pas, fût-il le plus inspiré et le plus enthousiaste des profanes, risque à tout moment de s'en voir fait le reproche.

Dernière remarque: si les quelques pages qui précèdent ont un mérite, c'est, me semble-t-il, celui de montrer combien un mélange des genres scientifiques, un travail interdisciplinaire, en synergie, ici, en l'occurrence, celui de l'histoire et de l'histoire de l'art, s'avère souvent profitable, pour peu que chacun soit conscient des règles qui régissent la discipline de l'autre et ait suffisamment d'humilité pour ne pas usurper un domaine qu'il ne connaît qu'imparfaitement.

Samenvatting

Benevens een hospitaalorde verspreid over geheel Europa, lagen de devotie tot de heilige Antonius en het geloof in zijn wonderdadig genezend vermogen tegenover de kriebelziekte aan de basis van de oprichting in Henegouwen, in de tweede helft van de 14de of in het begin van de 15de eeuw, van de ridderorde van Sint-Antonius. Die gaf aanleiding tot een iconografie waarvan een der meesterwerken ongetwijfeld het beroemde portret is uit de Gemäldegalerie te Berlijn, genaamd *De man met de anjer*, in wie men soms Jan van Beieren meende te erkennen, elect van Luik (1389-1417/1418), en vervolgens graaf van Henegouwen-Holland (1418-1425). Deze bijdrage belicht de historische en religieuze achtergrond van de genoemde orde en van het schilderij. Het wezenlijke opzet van deze studie bestaat er niet in om, aan de hand van argumenten pro en contra, een definitief antwoord te bieden in de kwestie van de identificatie van de geportretteerde, maar wel om bij de behandeling van dit probleem de noodzakelijke samenhang tussen de historische en kunsthistorische benadering recht te doen.